

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DFPE 1 G Subvention (124 172 euros), convention et avenant à convention avec les associations « Espace 19 » (19ème) et l' « Association franco chinoise Pierre Ducerf » (3ème)

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée entre le Département de Paris et « Espace 19 » le 17 novembre 2014, et notamment son article 2 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée entre le Département de Paris et l'« Association franco chinoise Pierre Ducerf » le 17 novembre 2014, et notamment son article 2 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental lui propose d'allouer une subvention et de signer un avenant à la convention avec les associations « Espace 19 » et l' « Association franco chinoise Pierre Ducerf » ;

Sur le rapport présenté par Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association « Espace 19 », dont le siège social est situé 251 rue de Crimée 75019 PARIS, l'avenant n°3 à la convention du 17 novembre 2014 susvisée. Le texte de cet avenant est joint au présent délibéré. Une subvention d'un montant de 109 472 euros est attribuée à Espace 19 (n° tiers astre D00172, n° tiers simpa 246, dossier n° 2017-05084), pour l'exercice 2017.

Article 2 : La Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'« Association franco chinoise Pierre Ducerf », dont le siège social est situé 29 rue Michel le Comte 75003 Paris, l'avenant n°3 à la convention du 17 novembre 2014 susvisée. Le texte de cet avenant est joint au présent délibéré. Une subvention d'un montant de 14 700 euros est attribuée à l'association franco chinoise Pierre Ducerf (n° tiers astre X00514, n° tiers simpa 523, dossier n° 2017-03805), pour l'exercice 2017.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 41 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2017 et exercices suivants, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO